

Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 23 mai 2024.

Trente des quarante communes membres sont présentes, représentant 99 voix sur 117.

Les communes de Champagne, Treycovagnes, Vugelles-la-Mothe et Yvonand sont excusées.

Les communes de Bioley-Magnoux, Bonvillars, Champvent, Démoret, Novalles, et Onnens sont absentes.

Le comité directeur est représenté par M. Christian Weiler (Président du CoDir), Mme Laura Marques, M. François Armada, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemling, Le Major Eric Stauffer est présent.

Point 3 : Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2022

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de l'assemblée générale du 20 décembre 2023. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son autrice.

Point 4 : Préavis 24.01CD concernant le rapport de gestion 2023

La rapport est lu par M. Tony Mangone, rapporteur de la Commission de gestion.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR24.01CD, qui décide : Article 1 – Le rapport de gestion pour l'année 2023 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis PR24.01CD.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée.

Résultat : le préavis 24.01CD concernant le rapport de gestion 2023 est accepté à l'unanimité.

Point 5 : Préavis 24.02CD concernant les comptes 2023

La rapport est lu par M. Tony Mangone, rapporteur de la Commission de gestion.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis 24.02CD, qui décide : Article 1 – Les comptes 2023 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis PR24.02CD.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée.

Résultat : le préavis 24.02CD concernant les comptes 2023 est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Élection d'un membre à la Commission de gestion

La candidature de Mme Isabelle Diserens est proposée. Aucune autre candidature n'est proposée pour ce poste et **Mme Isabelle Diserens est élue à l'unanimité par acclamation.**

Patrick Grin

Président du conseil intercommunal



Pénélope Escallier

Secrétaire du conseil intercommunal